

AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DES ECO-POINTS SUR LE DOMAINE PUBLIC

ENTRE :

Le SYDED de la Haute-Vienne
19, rue Cruveilhier
B.P. 13 114
87031 LIMOGES Cedex

et

la commune de
La GENEYTOUSE

Représenté par son Président,
M. Alain AUZEMERY

Représentée par son Maire,
M. Alain FAUCHER

La commune de la Geneytouse, participe à la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers en apport volontaire en partenariat avec le SYDED.

- Nombre d'éco-points implantés : 3
- Lieux d'implantation :

- ⇒ Cimetière
- ⇒ Les Allois
- ⇒ La Croix Ferrée

La commune de la Geneytouse autorise le SYDED propriétaire de l'équipement des éco-points, à occuper le domaine public et met gratuitement à sa disposition les emplacements nécessaires à ces éco-points. Elle s'engage à procéder à l'entretien régulier des sites et à l'information de sa population avec le soutien de l'ambassadeur du tri.

Fait à LIMOGES
Le 07 DEC. 2016

Fait à La Geneytouse
Le 28 JAN. 2017

Le Président du SYDED,



M. Alain AUZEMERY

Le Maire de la GENEYTOUSE,



M. Alain FAUCHER